



Séance du 6 février 2023

L'an deux mil vingt-trois le six février à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sandoux, s'est réuni en session ordinaire, en mairie sous la présidence de Martine TYSSANDIER, Maire, suite à la convocation adressée le 31 janvier 2023,

Etaient Présents : Jean-Henri PALLANCHE, Noël BOIVIN, Isabelle FROSIO, Julien MARTIN, Marc VANDAME, Didier DOUSSON, Emma RAGO,

Absent excusé représenté : Hervé VIALLE donne pouvoir à Jean-Henri PALLANCHE

Absentes non représentées : Morgane DUPOUX, Emmanuelle POIX, Catherine RANCE,

Secrétaire de séance : Isabelle FROSIO

Le conseil, à l'unanimité de ses membres approuve le procès verbal de la séance du 13 décembre 2022.

L'ordre du jour est abordé :

1. Mise en sécurité grange autorisation engagement travaux ou démolition
2. Rénovation thermique ancienne école, mairie / Approbation phase Etude Avant-Projet Définitif
3. Rénovation thermique ancienne école, mairie/ Demande de subvention DETR/DSIL
4. Rénovation thermique ancienne école, mairie/ Demande de subvention Contrat Région
5. Convention Territoire d'Energie Commune / Optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public
6. Location logement 4 rue de l'Arbre Blanc
7. Convention occupation domaine public camion pizza
8. Questions diverses

1. Mise en sécurité grange autorisation engagement travaux ou démolition

Mme la Maire informe le conseil de l'établissement d'un arrêté de péril en date du 24/11/2022 sur le bâtiment cadastré section I N° 1004 sis rue des Barquets portant mise en demeure au propriétaire d'effectuer les travaux de réparation ou de démolition du bâtiment susvisé dans un délai de deux mois, à compter de la notification du présent arrêté et de prendre les mesures indispensables pour préserver les bâtiments contigus. La commune a saisi le Tribunal Administratif lequel a ordonné une expertise. Suite au rapport de l'expert une entreprise du bâtiment et un ingénieur de structure sont venus sur place, nous sommes dans l'attente d'un devis de consolidation ou de démolition. Si les travaux ne peuvent être réalisés par le propriétaire, la commune votera une ouverture de crédits sur un compte de tiers.

Le conseil donne son accord de principe à Mme le maire pour continuer les démarches liées à cette affaire.

2. Approbation Phase Avant-Projet définitif (APD) / Travaux de Rénovation Energétique bâtiments ancienne école et mairie

M. Jean Henri PALLANCHE, Adjoint au Maire en charge des travaux présente au conseil le dossier de la phase Avant-Projet-Définitif réalisé par le bureau d'études Auvergne Energie Solutions (AES) comprenant l'estimation prévisionnelle des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- Valide l'estimation prévisionnelle des travaux de la phase APD telle que présentée, pour un montant total de 315 000,00 € HT (estimation réalisée hors désamiantage) pour les lots suivants :
 - Lot 1 : Gros œuvre,
 - Lot 2 : Couverture et zinguerie,
 - Lot 3 : Menuiseries extérieures bois
 - Lot 4 : Menuiseries intérieures bois,
 - Lot 5 : Plâtrerie / Faux plafonds / Peinture
 - Lot 6 : Chauffage / Ventilation / électricité
 -
- Autorise Madame le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires à l'exécution des présentes dispositions et à signer au nom de la collectivité tout document qui s'y rapporte.

3. Demande de subvention DETR 2021/Rénovation thermique de l'ancienne école et de la mairie.

Madame le Maire rappelle au conseil le projet de réalisation d'une étude de rénovation énergétique relative à un ensemble de bâtiments regroupant la mairie et l'ancienne école aménagée en partie en médiathèque.

Une estimation des travaux a été réalisée par l'Agence Départemental d'Ingénierie Territoriale du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme sur la base des ratios issus d'opérations similaires menées par l'ADUHME, soit un montant total HT de 396 800 €

Une réévaluation des travaux a été réalisée par le maître d'œuvre au stade de l'APD pour un montant de 381 180,00 € HT

Madame le Maire propose de solliciter l'aide de l'Etat par une demande de subvention de 30% au titre de la D.E.T.R. 2023 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour le financement de ces travaux, ainsi qu'une Bonification de 15% pour le lot « énergétique » Isolation des combles.

Le plan de financement est le suivant :

Nature du financement	Assiettes éligibles	Taux de la subvention	Subvention sollicitée
[Etat] DETR (2023)	381 180 €	30%	114 354 €
[Etat] DETR BONUS ENERGETIQUE	147 000 €	15%	22 050 €
[Etat] DSIL « classique 2023 »	381 180 €	2,2%	8 386 €
[CD63] FIC - PLAN DE RELANCE 2021	300 000 €	20%	60 000 €
(REGION) Contrat Région/Bonus ruralité	381 180 €	26%	100 000 €
TOTAL financements potentiels (€ HT)			304 790 €
Solde reste à charge de la commune (€ HT)			76 390 €
<i>Taux d'aides publiques</i>			<i>80%</i>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Mandate Madame le Maire pour solliciter l'aide de l'Etat au titre de la D.E.T.R. 2023 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour le financement de ces travaux, ainsi qu'une bonification de 15% pour le lot

« énergétique » Isolation des combles pour le financement des travaux relatifs à la rénovation thermique de l'ensemble de bâtiments regroupant la mairie et l'ancienne école aménagée en partie en médiathèque,

- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce projet.

4. Demande de subvention DSIL 2023/Rénovation thermique de l'ancienne école et de la mairie.

Madame le Maire rappelle au conseil le projet de réalisation d'une étude de rénovation énergétique relative à un ensemble de bâtiments regroupant la mairie et l'ancienne école aménagée en partie en médiathèque.

Une estimation des travaux a été réalisée par l'Agence Départemental d'Ingénierie Territoriale du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme sur la base des ratios issus d'opérations similaires menées par l'ADUHME,
soit un montant total HT de 396 800 €

Une réévaluation des travaux a été réalisée par le maître d'œuvre au stade de l'APD pour un montant de : 381 180,00 Euros HT.

Madame le Maire propose de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la D.S.I.L (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2023 pour le financement de ces travaux.

Le plan de financement est le suivant :

Nature du financement	Assiettes éligibles	Taux de la subvention	Subvention sollicitée
[Etat] DETR (2023)	381 180 €	30%	114 354 €
[Etat] DETR BONUS ENERGETIQUE	147 000 €	15%	22 050 €
[Etat] DSIL « classique 2023 »	381 180 €	2,2%	8 386 €
[CD63] FIC - PLAN DE RELANCE 2021	300 000 €	20%	60 000 €
(REGION) Contrat Région/Bonus ruralité	381 180 €	26%	100 000 €
TOTAL financements potentiels (€ HT)			304 790 €
Solde reste à charge de la commune (€ HT)			76 390 €
<i>Taux d'aides publiques</i>			<i>80%</i>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- Mandate Madame le Maire pour solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DSIL 2023 (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour le financement des travaux relatifs à la rénovation thermique de l'ensemble de bâtiments regroupant la mairie et l'ancienne école aménagée en partie en médiathèque,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce projet.

5. Demande de subvention Contrat Région/Rénovation thermique de l'ancienne école et de la mairie

Madame le Maire rappelle au conseil le projet de réalisation d'une étude de rénovation énergétique relative à un ensemble de bâtiments regroupant la mairie et l'ancienne école aménagée en partie en médiathèque.

Une estimation des travaux a été réalisée par l'Agence Départemental d'Ingénierie Territoriale du Conseil Départemental

du Puy-de-Dôme sur la base des ratios issus d'opérations similaires menées par l'ADUHME,
soit un montant total HT de **396 800 €**

Une réévaluation des travaux a été réalisée par le maître d'œuvre au stade de l'APD pour un montant de **381 180,00 Euros HT**.

Madame le Maire propose de solliciter l'aide de la région Auvergne Rhône Alpes au titre du Contrat Région/Bonus Ruralité pour le financement de ces travaux.

Le plan de financement est le suivant :

Nature du financement	Assiettes éligibles	Taux de la subvention	Subvention sollicitée
[Etat] DETR (2023)	381 180 €	30%	114 354 €
[Etat] DETR BONUS ENERGETIQUE	147 000 €	15%	22 050 €
[Etat] DSIL « classique 2023 »	381 180 €	2,2%	8 386 €
[CD63] FIC - PLAN DE RELANCE 2021	300 000 €	20%	60 000 €
(REGION) Contrat Région/Bonus ruralité	381 180 €	26%	100 000 €
TOTAL financements potentiels (€ HT)			304 790 €
Solde reste à charge de la commune (€ HT)			76 390 €
<i>Taux d'aides publiques</i>			<i>80%</i>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Mandate Madame le Maire pour solliciter l'aide de la région au titre du Contrat Région Bonus ruralité pour le financement des travaux relatifs à la rénovation thermique de l'ensemble de bâtiments regroupant la mairie et l'ancienne école aménagée en partie en médiathèque,**
- **Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à ce projet.**

6. Convention TERRITOIRE D'ENERGIE DU PUY-DE-DÔME/Optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public

Madame la Maire expose aux membres du Conseil Municipal la proposition de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme pour optimiser les systèmes de gestion de l'éclairage public, le projet consiste à installer des horloges astronomiques connectables et programmables en remplacement des interrupteurs crépusculaires existants.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du SIEG du Puy-de-Dôme du 15 novembre 2008 fixant les conditions administratives, techniques et financières du transfert de la compétence Eclairage Public et donnant délégation à son Président pour signer les conventions de financement des travaux d'Eclairage Public,

Vu la loi des finances rectificative du 20 avril 2009 autorisant les communes membres du syndicat d'électricité à verser des fonds de concours après accords concordants du Comité Syndical et des Conseils municipaux concernés,

Vu la délibération du SIEG du Puy de Dôme en date du 17/09/2011 modifiant les taux de financement appliqués aux travaux d'éclairage public,

Un avant-projet des travaux a été réalisé par Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme en date du 14/10/2022 auquel la commune est adhérente, l'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet s'élève à : **4 700,00 € H.T.**

Conformément aux décisions prises par son Comité, le territoire d'énergie du Puy-de-Dôme peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant et en demandant à la Commune un fonds de concours, déduction faite de la subvention obtenue de France Relance (70%), égal à 10% du montant estimatif des travaux : soit **470,00 €**.

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être ajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

DECIDE :

- **D'approuver l'estimation des travaux d'optimisation des systèmes de gestion de l'éclairage public telle que présentée par Madame le Maire ;**
- **De confier la réalisation de ces travaux à Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme aux conditions énoncées dans la convention, moyennant un fonds de concours de la commune à hauteur de 470,00 € ;**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer la convention de financement desdits travaux ;**
- **De prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.**

7. Montant du loyer du logement communal 4 rue de l'Arbre Blanc

Mme la Maire expose au conseil que suite au départ de l'ancienne locataire et à des travaux de rafraîchissement du logement, il convient de réévaluer le loyer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à unanimité de ses membres présents et représentés Décide :

- **De fixer le montant mensuel du loyer du logement communal 4 rue de l'Arbre Blanc, maison de bourg de type T4 d'une superficie de 81,56 m² à la somme de 545 Euros charges non comprises ;**
Etant entendu que les loyers seront automatiquement révisés chaque année en tenant compte de la variation de la moyenne des 4 derniers indices trimestriels du coût de la construction publiés par l'INSEE ;
- **De fixer les montants du dépôt de garantie à l'équivalent d'un mois de loyer sans les charges ;**
- **Autorise Madame le Maire ou son représentant :**
 - **à confier le mandat de location à l'agence immobilière BSLE (Bien se Loger Ensemble) sise Centre commercial du Chardonnet – 63960 Veyre-Monton,**
 - **à signer un bail de location d'une durée de 3 ans avec le futur locataire à compter de la date de signature de celui-ci sous réserve de reconduction ou de renouvellement.**

8. Convention d'occupation temporaire domaine public / Commerce ambulant de restauration

Madame le Maire présente au conseil la demande de Madame Valérie LEGOUEIX d'installation d'un commerce ambulant de restauration (camion de pizza) un soir par semaine place Maismac.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

-

- Donne son accord pour l'installation d'un commerce ambulant (camion de pizza) sur la Place Maismac un soir par semaine.
- Mandate Madame le Maire pour établir une convention d'occupation temporaire du domaine public avec le demandeur à compter du 9 février 2023 jusqu'au 8 février 2024 reconductible tacitement.
- Fixe la redevance d'occupation du domaine public à 1,00 € par jour de présence payable à l'année à terme échu, par émission d'un titre de recettes.

9. Questions diverses

Les travaux de réfection de voirie chemin de la Fontcoïde et chemin du Puy ont commencés.

Les ilots ont été démolis route du Puy de Saint-Sandoux, une réflexion est en cours avec les services du département dans le cadre d'un programme de mise en sécurité des piétons ainsi que d'un aménagement pour limiter la vitesse des véhicules.

La prochaine réunion du conseil municipal des enfants aura lieu samedi 18 février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

La Maire



Martine TYSSANDIER

La secrétaire de séance



Isabelle FROSIO